

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2024

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°  
2041)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD4

présenté par  
M. Adam, rapporteur

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 1 :

1° Substituer aux mots :

« Tout opérateur économique »

les mots :

« Les opérateurs économiques ».

2° En conséquence, substituer au mot :

« effectue »

le mot :

« effectuent ».

3° En conséquence, substituer au mot :

« est »

le mot :

« sont ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.